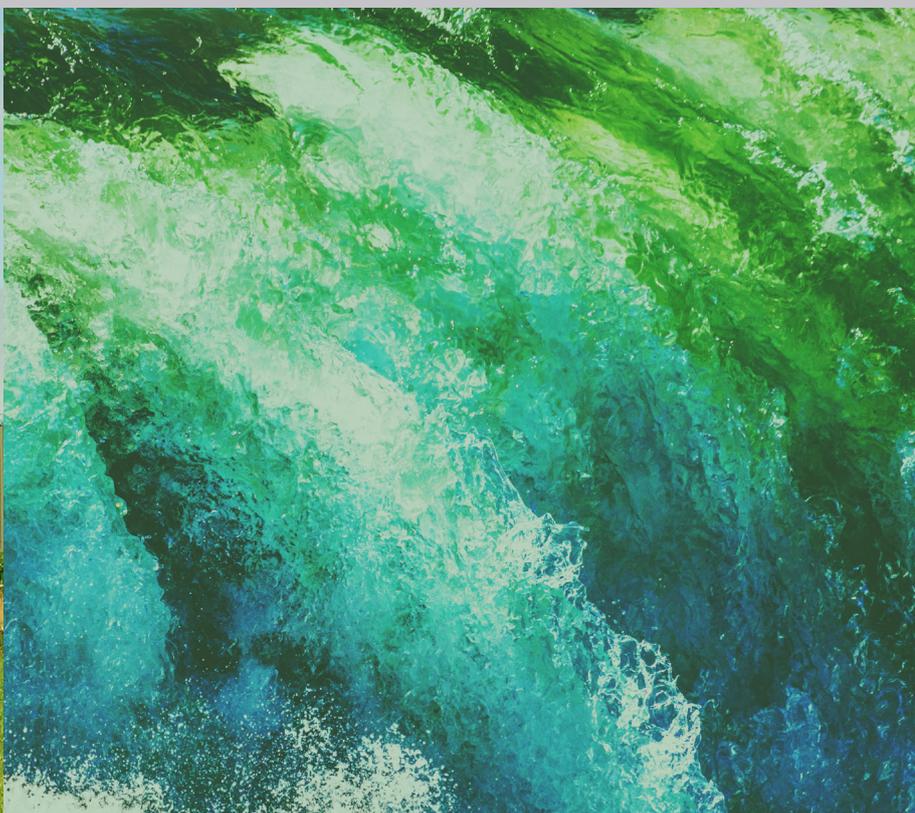




## Système de Rétribution de l'Injection (SRI)

Cockpit SRI du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021



**Aperçu du 4ème trimestre 2021**

Le cockpit SRI du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 renseigne sur la production d'électricité des installations du système de rétribution de l'injection (SRI). Au T4/2021, un total de 686.3 GWh a été produit. La production attendue pour l'année complète est donc de 4'055 GWh. La production réelle des installations rétribuées par le SRI (cf. page 3) diffère de la production possible théorique.



### Production et rétribution

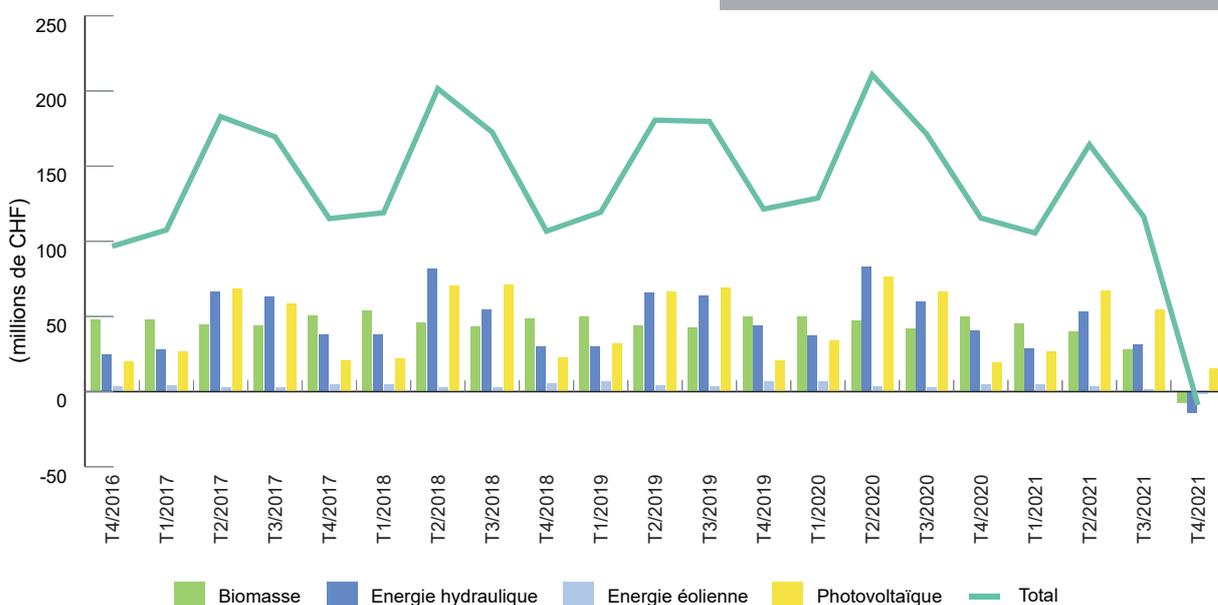
La production d'électricité au T4/2021 a diminué de près de 13% par rapport au même trimestre de l'année précédente (T4/2020), passant de 787.0 GWh à 686.3 GWh. Pour la première fois depuis l'introduction du programme SRI, une rétribution négative totale est comptabilisée au T4/2021, qui s'élève à -8,9 millions de CHF. La baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente est de 124.4 millions de CHF (108%). La raison en est le prix de marché de référence très élevé, qui entraîne un remboursement pour de nombreuses installations en commercialisation directe.

Vous trouverez les renseignements détaillés sur la composition de la rétribution aux pages 4 et 5 ou dans [le news du 14.01.2022](#).

Évolution de la production



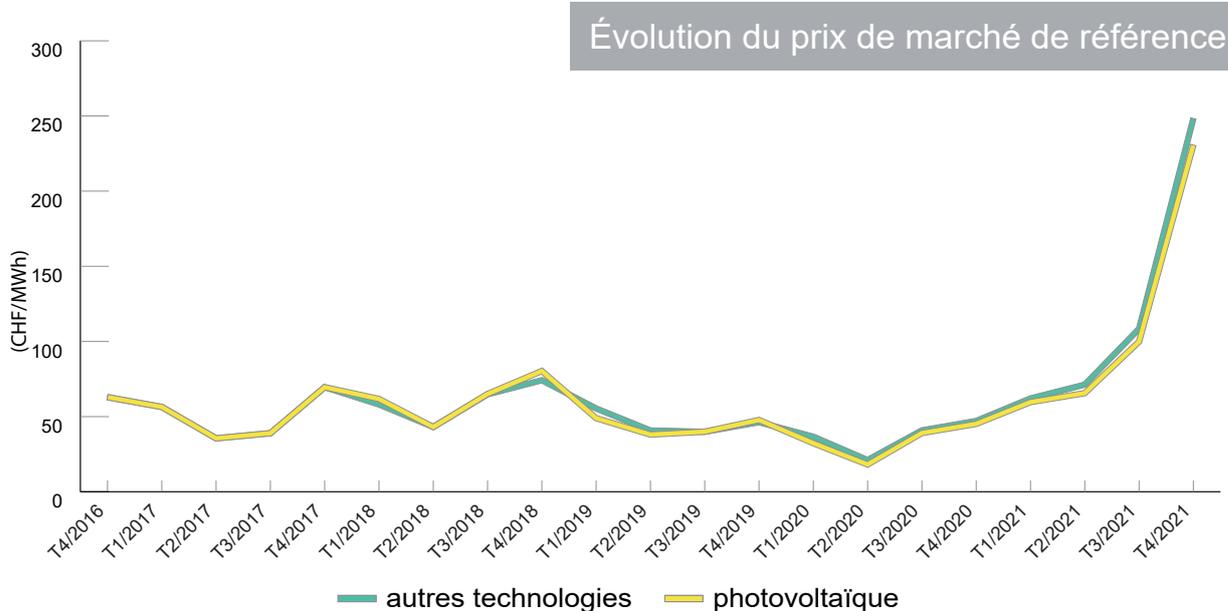
Évolution de la rétribution totale



### Utilisation du fonds alimenté par le supplément 1/2

Dans le SRI, chaque installation perçoit un tarif de rétribution individuel se composant du prix de marché de référence et de la prime d'injection. La prime d'injection est financée par le biais d'un supplément sur la consommation finale d'électricité (fonds alimenté par le supplément réseau). Plus le prix actuel sur le marché de l'électricité, duquel découle le prix de marché de référence, est élevé, plus la prime d'injection est faible et moins le fonds alimenté par le supplément est grevé. Le prix de marché de référence est compensé par la vente d'électricité à des entreprises d'approvisionnement en électricité et le groupe-bilan pour les énergies renouvelables.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, outre l'injection au prix de marché de référence (IPMR) décrite ci-dessus il existe également un autre type de rétribution dans le SRI, à savoir la commercialisation directe (CD). Avec la commercialisation directe, l'organe d'exécution ne verse pas de prix de marché de référence. Ce sont les exploitant•es d'installations qui génèrent la somme équivalente. Seules la prime d'injection ainsi qu'une indemnité de gestion sont versées à partir du fonds.



### Rétribution par rapport au même trimestre de l'année précédente

| Rétribution (millions de CHF) | T4/2020                                  |                             |                           |                      | T4/2021                                  |                             |                           |                      |
|-------------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|----------------------|--|-----------------------------|---------------------------|----------------------|
|                               | Injection au prix de marché de référence |                             | Commercialisation directe |                      | Injection au prix de marché de référence |                             | Commercialisation directe |                      |
|                               | Prime d'injection                        | Prix de marché de référence | Prime d'injection         | Indemnité de gestion | Prime d'injection                        | Prix de marché de référence | Prime d'injection         | Indemnité de gestion |
| Biomasse                      | 7.06                                     | 1.49                        | 41.05                     | 0.67                 | 0.84                                     | 7.92                        | -17.37                    | 0.72                 |
| Photovoltaïque                | 12.70                                    | 1.79                        | 4.86                      | 0.15                 | 5.61                                     | 9.53                        | 0.00                      | 0.15                 |
| Hydraulique                   | 7.82                                     | 2.10                        | 29.98                     | 0.89                 | -0.78                                    | 8.06                        | -22.42                    | 0.60                 |
| Eolien                        | 0.00                                     | 0.00                        | 4.72                      | 0.18                 | 0.00                                     | 0.00                        | -1.95                     | 0.19                 |
| <b>Total</b>                  | <b>27.58</b>                             | <b>5.38</b>                 | <b>80.62</b>              | <b>1.88</b>          | <b>5.67</b>                              | <b>25.51</b>                | <b>-41.74</b>             | <b>1.65</b>          |

### Utilisation du fonds alimenté par le supplément 2/2

Depuis 2018, 1'053 installations sont passées à la commercialisation directe (CD). Il s'agit principalement de grandes installations, ce qui se reflète dans la répartition de la production d'électricité.

La part du prix de marché de référence dans la rétribution totale a depuis lors diminué. Par rapport au même trimestre de l'année précédente (T4/2020), la rétribution dans le cadre de la commercialisation directe a baissé de 122.4 millions de CHF, ce qui est dû à la forte hausse du prix de marché de référence. Pour les installations en commercialisation directe dont le taux de rétribution est inférieur au prix élevé du marché de référence, il en résulte pour la première fois une part dépassant ce taux (cf. OEné, art. 25, al. 4). Pour la même raison, la rétribution au prix du marché de référence a augmenté de 20.1 millions de CHF par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans l'ensemble, la charge pour le fonds (somme de toutes les barres grises) a visiblement baissée par rapport au même trimestre de l'année précédente et elle est pour la première fois négative.

Le prix du marché de référence (voir page précédente) se situe au trimestre T4/2021 à niveau record, soit près de 231 CHF/MWh (photovoltaïque) et 248 CHF/MWh (autres technologies).

